

COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents : M Mijat, S Ducarre, P Michaud, C Farjaud, MA Meunier, E Chaponneau, P Sarnin

Absents : N Chavanon, MA Viviani

Secrétaire de Séance : Patrick MICHAUD

Après lecture et signature du compte-rendu de la réunion précédente, Madame le Maire demande au Conseil d'Administration l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Devis de l'entreprise IM42 pour des rampes d'accès et de Clément DUPERRAY pour des chéneaux. Approbation de cet ajout par le Conseil d'Administration.

Les décisions suivantes ont été prises :

Bail Grange CCAS

Martine MIJAT, présidente du CCAS, fait savoir aux membres du CCAS que, suite à la dédite de Mr ALEX Jean au 1/8/2017, M. DUPERRAY Clément s'est porté volontaire pour louer la partie du bâtiment appartenant au CCAS anciennement louée par Mr ALEX Jean en vue de stocker du bois.

Le Conseil d'Administration du CCAS décide de louer cette partie du bâtiment à M. DUPERRAY Clément pour une durée de 1 an, renouvelable par période de 12 mois par tacite reconduction à compter du 1^{er} Septembre 2017 et fixe le loyer annuel à 840 € (huit cent quarante euros).

A noter que le terrain attenant de 1000m² ne sera pas exploité par Mr DUPERRAY mais reste volontairement inclus dans le bail au cas où une vente intervienne dans les prochaines années. L'état des lieux sera prochainement réalisé par Mr Patrick MICHAUD.

Un sous-compteur électrique est à l'étude pour différencier la consommation électrique générée par le local de la chasse de celui de la partie grange : le coût serait de 200€ installation comprise. Le CCAS décide de ne pas faire installer de sous-compteur vu le peu de consommation électrique engendrée par l'activité de Mr DUPERRAY (entrepôt stockage de bois uniquement). Il s'est engagé à trouver un accord amiable avec l'association « La Saint Hubert ».

Subventions aux associations

Sur la proposition de Madame MIJAT Martine, Présidente du CCAS, et après avoir délibéré et voté, les membres du C.C.A.S. votent les subventions suivantes :

• ADAPEI de CHARLIEU	300 euros
• ADMR –entre SORNIN ET RHODON	300 euros
• Cantine et Garderie Communale de MARS	1 000euros
• Sou des Ecoles de MARS *(6 voix pour, 1 captif)	1 000 euros
• Secours Catholique	300 euros
• St Vincent de Paul	300 euros
• Secours Populaire	300 euros
• Comité d'Aide aux Aînés de la Planète	1 500 euros
• Mousquetaires de la nuit	100 euros
• Espoir Santé Harmonie	400 euros
• Comité d'Entraide du Roannais	100 euros
Total :	5 600 euros

*Mme Emilie CHAPONNEAU, présidente du Sou des Ecoles, n'a pas pris part au vote de cette subvention.

Le Comité d'entraide du Roannais sollicite une subvention pour avoir aidé 2 familles sur notre commune : c'est pourquoi une subvention de 100€ leur est accordée.

Préparation du repas des anciens

Le repas aura lieu le 26 novembre 2017 et sera servi par le traiteur Millet. Le prix du repas pour les invités reste inchangé pour cette année encore (15 €) les invitations seront à retourner avant le 13 novembre 2016.

Travaux

Afin de faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite, trois mains courantes sont nécessaires (une entre les deux cimetières, une vers l'église et une vers la salle des fêtes).

Des devis ont été demandés à IMS 42, le montant total s'élevant à 1250€ HT + 1076.25€ HT.

De plus, suite à des infiltrations lors de fortes pluies, des travaux sont également envisagés à la grange du CCAS sur une partie du toit (partie louée à l'association de chasse « La Saint-Hubert »), le toit ne comportant pas de chéneaux. L'entreprise DUPERRAY a été sollicitée et a établi un devis de 397.86€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'offre de l'entreprise IMS42 pour un montant total de 2 326.25€ HT et de l'entreprise DUPERRAY pour un montant total de 397.86€ HT

L'entreprise THEVENET-THOMAS sera sollicitée pour établir un devis d'un plan incliné en béton à l'entrée de la salle des fêtes.

Questions diverses

Le club des anciens demande si le CCAS peut investir dans l'achat :

- d'une petite table roulante (desserte pour faciliter le service) ou bien si le placard contenant la vaisselle peut être déplacé dans la pièce principale à la place des étagères inutilisées.
- d'un frigo. Achat en réflexion en fonction de l'avancée des projets.